• (10.20 p.m.)

En novembre dernier, je crois, un congédiement analogue a été proposé. A ce moment-là, on a donné comme raison, officiellement ou non, qu'aucun fonds n'était disponible en vertu du programme de travaux d'hiver. Ce congédiement a donc été la conséquence. Dans nos instances au ministre, il était nettement indiqué que la seule modification apportée au financement du programme de travaux d'hiver consistait à supprimer la prime de \$50 à la construction domiciliaire pendant l'hiver. Le ministre de la Main-d'œuvre et le ministre du Travail l'ont reconnu. Le ministre ayant été mis au courant de cet état de choses, le congédiement proposé en novembre dernier a été annulé.

Voici la réponse que j'ai reçue à ma question de cet après-midi. J'ai demandé si l'attitude concernant cette restauration avait été modifiée-j'ignore si j'ai employé exactement ces mots, mais la portée de la question était la même—le ministre a répondu qu'à sa connaissance la politique relative au réaménagement de la citadelle de Louisbourg n'avait pas été modifiée. Si elle l'avait été, le ministre serait bien entendu le premier à le savoir puisque ce projet relève de son ministère. J'accepte la réponse qu'il a donnée cet après-midi, même avec la réserve «à ma connaissance.»

Au cas où j'aurais tort, je tiens maintenant à signaler au ministre qu'il importe au plus haut point que le gouvernement fasse tout son possible pour maintenir le niveau d'emploi au Cap-Breton. Je ne devrais pas demander au gouvernement de le maintenir dans son état actuel, c'est-à-dire de l'empêcher de s'aggraver. Il ne conviendrait guère de lui demander de maintenir le niveau actuel de l'emploi, car j'aimerais que le gouvernement fasse un très gros effort pour améliorer la situation.

Cette restauration offre une occasion inespérée d'améliorer le niveau d'embauche. Le ministre sait fort bien ce que ce réaménagement représente pour l'industrie touristique de la région et je lui signale la nécessité d'envisager le bien-être de ces travailleurs dont certains parmi ceux qui ont été mis à pied vendredi dernier, avaient travaillé à ce projet pendant quatre ou cinq ans.

Si le gouvernement n'a pas modifié ses projets à l'égard de cette restauration, je ne vois demande à nouveau au ministre d'examiner

la situation. S'il est capable de prendre la même initiative qu'aux deux occasions antérieures lorsque les congédiements ont été proposés, je l'en remercierais vivement. Je suis sûr également que les intéressés qui sont, sauf erreur, au nombre de 40 lui en sauraient gré. Je prie le ministre de songer à conserver leur emploi à la citadelle de Louisbourg.

L'hon. Arthur Laing (ministre des Affaires indiennes et du Nord canadien): Monsieur l'Orateur, le député a traité de la construction de la citadelle de Louisbourg. Il importe, je crois, qu'on en retrace un peu l'historique.

Ces travaux ont été conseillés il y a quelques années par la Commission d'enquête Rand, chargée d'étudier la situation dans les mines de charbon de l'île. Cette Commission a proposé d'utiliser les travailleurs en surnombre à une tâche constructive, suggérant à cet effet de reconstruire l'ancienne forteresse de Louisbourg. On a cru à cette époque que, pour en faire une grande attraction touristique, ce qu'elle finira par devenir, je crois, il faudrait probablement dépenser jusqu'à 12 millions de dollars. Jusqu'à présent, nous en avons dépensé environ 5.5 millions.

Le député a demandé s'il y avait eu des changements. Il y en a eu depuis que je dirige le ministère. J'ai constaté, en arrivant, que les travailleurs étaient payés \$1.09 de l'heure, et j'ai dit qu'avec un salaire de cet ordre nous ne pouvions pas escompter des résultats brillants. Depuis lors, les salaires ont été augmentés de plus de 50 p. 100 et, aujourd'hui, je crois que les hommes ont un meilleur rendement.

Quoi qu'il en soit, j'ai la responsabilité de créer quelque chose à cet endroit. Je ne veux pas que l'on creuse indéfiniment pendant une génération. Nous voulons élever une construction qui attirera les touristes.

Le bâtiment terminé est très beau. Pendant deux ou trois ans nous y avons fait travailler les hommes pendant l'hiver dans un climat qui, mon honorable ami le reconnaîtra certainement, n'est pas propice à des conditions normales de travail. L'hiver dernier, pour répondre aux instances de mon collègue, le ministre de la Santé nationale et du Bien-être social (M. MacEachen), nous avons engagé une fois de plus 44 hommes. Il ne s'agissait pas d'un programme officiel de travaux d'hiver, pas pourquoi le personnel employé à ce projet mais d'un programme mis sur pied par notre pendant aussi longtemps serait remercié. Je ministère afin d'occuper ces hommes pendant la saison d'hiver.

[M. MacInnis.]